



Metal Weld 50 ml

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom de produit : Metal Weld 50 ml
Numéro de produit : 07.1460.0100

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

1.2.1. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES

Utilisation de la substance / du mélange : Metal Weld est une nouvelle génération de colle méthacrylate bi-composant qui convient parfaitement pour l'assemblage structurel d'à peu près tous les métaux ferreux et non ferreux ainsi qu'une large gamme de matériaux composites.

1.2.2. UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Aucune information disponible

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PCS Innotec International NV
 Schans 4
 BE - 2480 Dessel
 T.: +32 (0) 14 32 60 01
 F.: +32 (0) 14 32 60 12
 environment@PCS-innotec.com

Distributeur:
 CENTRE ADMINISTRATIF DE LA LYS (CAL) SARL
 77 Rue des Frères Lumières (BP40007)
 ZAC Maurice Schumann
 FR - 59560 Comines
 T.:+33 (0)320289270
 F.:+33 (0)320503993
 accueil@innotec-france.com

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
 BIG : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

CLASSIFICATION SELON LES DIRECTIVES 67/548/CEE [DSD] OU 1999/45/CE [DPD]

F; R11

Xi; R36/37/38

R43

R52/53

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R susmentionnées.

EFFETS NÉFASTES PHYSICOCHIMIQUES, POUR LA SANTÉ HUMAINE ET POUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune information disponible

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

ÉTIQUETAGE SELON L'ORDONNANCE (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)
Composants dangereux

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

GHS02

GHS07

Danger

Méthacrylate de méthyle, Urethane méthacrylate oligomère, Acide méthacrylique, 3,5-diéthyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les vapeurs

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

2.3. AUTRES DANGERS

Aucune information disponible

Date de la première édition:
01/03/2013

Date de la dernière révision:
03/02/2015

Version:
2.0

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Méthacrylate de méthyle	(Numéro CAS) 80-62-6 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-297-1 (Numéro index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28	50 - 70	F; R11 Xi; R37/38 R43
Urethane methacrylate oligomer	(Numéro CAS) - (Numéro EINECS / ELINCS) - (Numéro index) -	1 - 10	Xi; R36/38
Acide méthacrylique	(Numéro CAS) 79-41-4 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-204-4 (Numéro index) 607-088-00-5 (N° REACH) 01-2119463884-26	1 - 10	Xn; R21/22 C; R35
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine	(Numéro CAS) 34562-31-7 (Numéro EINECS / ELINCS) 252-091-3	1 - 10	Xn; R21/22 Xi; R36/37/38
Mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	(Numéro EINECS / ELINCS) 400-830-7 (Numéro index) 607-176-00-3	1 - 10	R43 N; R51/53
2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthylphénol	(Numéro CAS) 128-37-0 (Numéro EINECS / ELINCS) 204-881-4	< 1	N; R50/53
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (Contient < 0,1% benzène (71-43-2))	(Numéro CAS) 64742-82-1 (Numéro EINECS / ELINCS) 265-185-4 (Numéro index) 649-330-00-2	< 1	Xn; R65 N; R51/53 R10
Hydroperoxyde de cumène	(Numéro CAS) 80-15-9 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-524-7	< 1	O; R7 Xn; R21/22 T; R23 C; R34 Xn; R48/20/22 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide méthacrylique	(Numéro CAS) 79-41-4 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-204-4 (Numéro index) 607-088-00-5 (N° REACH) 01-2119463884-26	(1 =< C < 5) Xi; R36/37/38 (5 =< C < 10) C; R34 (C >= 10) C; R35

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Méthacrylate de méthyle	(Numéro CAS) 80-62-6 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-297-1 (Numéro index) 607-035-00-6 (N° REACH) 01-2119452498-28	50 - 70	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Urethane methacrylate oligomer	(Numéro CAS) - (Numéro EINECS / ELINCS) - (Numéro index) -	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Acide méthacrylique	(Numéro CAS) 79-41-4 (Numéro EINECS / ELINCS) 201-204-4 (Numéro index) 607-088-00-5 (N° REACH) 01-2119463884-26	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine	(Numéro CAS) 34562-31-7 (Numéro EINECS / ELINCS) 252-091-3	1 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 4, H413

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche. Utiliser en cas de feu important: mousse résistant aux alcools.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Reactivité en cas d'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales Porter des vêtements de protection appropriés. Se tenir du côté d'où vient le vent.

6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées sous les sections 7 et 8.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations : Assurer une ventilation adéquate.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Produit stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées dans la section 7. Voir section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Dangers supplémentaires lors du traitement** : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Mesures techniques** : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage** : Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas fumer.
- Mesure(s) d'ordre technique** : Sol imperméable formant cuvette de rétention. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage** : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Aucune information disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)		
UE	Nom local	Methyl methacrylate
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
France	Nom local	Méthacrylate de méthyle
France	VME (mg/m ³)	410 mg/m ³
France	VME (ppm)	100 ppm
France	VLE (mg/m ³)	820 mg/m ³
France	VLE (ppm)	200 ppm
Acide méthacrylique (79-41-4)		
France	Nom local	Acide méthacrylique
France	VME (mg/m ³)	70 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthylphenol (128-37-0)		
France	Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.



Protection des mains

: En cas de risque de contact du produit avec les mains, l'utilisation de gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants peut apporter une protection chimique convenable: caoutchouc au butyle. En cas de contact continu, il est recommandé de porter des gants avec un temps de protection supérieure à 240 minutes (de préférence > à 480 minutes). Pour la protection à court terme / contre les projections, notre recommandation est la même; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. Il faut souligner que l'épaisseur des gants ne permet aucune conclusion fiable sur la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Selon le modèle et le matériau, l'épaisseur du gant doit généralement être supérieure à 0,35 mm. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation (= fréquence et durée des contacts), de la résistance chimique du matériau du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil à votre fournisseur de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Recommandé : filtre du type ABEK.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Liquide
Aspect	: Liquide visqueux
Couleur	: Blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point / intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 12 °C
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité gazeuse	: Aucune donnée disponible
Densité relative (eau = 1)	: 0,97
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

V.O.C. (V.O.S.) : < 50 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. RÉACTIVITÉ

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Aucune information disponible

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune information disponible

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7). Eviter la surchauffe.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

oxydants forts. acides forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucune information disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)

DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Date de la première édition:
01/03/2013

Date de la dernière révision:
03/02/2015

Version:
2.0

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DL50/cutanée/lapin	> 5000 mg/kg
CL50/inhalation/4h/rat	29,8 mg/l/4h
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine (34562-31-7)	
DL50/orale/rat	> 500 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 1000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methylphenol (128-37-0)	
DL50/orale/rat	> 2930 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
Hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
DL50/orale/rat	382 mg/kg
DI 50 cutanée rat	382 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. TOXICITÉ

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
LC50/96h/poissons	> 79 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h/daphnia magna	69 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques	> 110 mg/l (72h, Selenastrum capricornutum)
Acide méthacrylique (79-41-4)	
LC50/96h/poissons	85 mg/l
IC50, algues	mg/l

Date de la première édition:
01/03/2013

Date de la dernière révision:
03/02/2015

Version:
2.0

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Metal Weld 50 ml	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Metal Weld 50 ml	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulatie is niet uigesloten.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Metal Weld 50 ml	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Aucune information disponible

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Information(s) générale(s) : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Toxique pour les organismes du sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Législation régionale (déchets) / Déchets / produits non utilisés : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Éviter le rejet dans l'environnement. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 02 - emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. NUMÉRO ONU

N° ONU (ADR) : 1133
N° ONU (IMDG) : 1133

14.2. NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

Désignation officielle de transport (ADR) : ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IMDG) : ADHESIVES
Description document de transport (ADR) : UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1133 ADHESIVES, 3, III

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
 Etiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG
 Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

Groupe d'emballage (ADR) : III
 Groupe d'emballage (IMDG) : III

14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Dangereux pour l'environnement : Non
 Polluant marin : Non
 Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

14.6.1. TRANSPORT PAR VOIE TERRESTRE

Code de classification (ADR) : F1
 Quantités limitées (ADR) : 5I
 Véhicule pour le transport en citerne : FL
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Code de restriction concernant les tunnels : D/E

14.6.2. TRANSPORT MARITIME

Quantités limitées (IMDG) : 5 L
 N° FS (Feu) : F-E
 N° FS (Déversement) : S-E

14.6.3. TRANSPORT AÉRIEN

Non applicable

14.6.4. TRANSPORT PAR VOIE FLUVIALE

Non applicable

14.6.5. TRANSPORT FERROVIAIRE

Non applicable

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

15.1.1. RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

V.O.C. (V.O.S.) : < 50 g/l

15.1.2. RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
ATE = Acute Toxicity Estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, labelling and packaging
CSR = Chemical Safety Report
DMEL = Derived Minimal Effect Level
DNEL = Derived No-Effect Level
DPD = Dangerous Preparation Directive
DSD = Dangerous Substance Directive
EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
IATA = International Air Transport Association
ICAO = International Civil Aviation Organization
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
LC50 = Lethal concentration, 50 percent
LD50 = Lethal dose, 50 percent
LEL = Lower Explosion Limit
MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygienisk Luftbehov
N.O.S. = Not Otherwise Specified
NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
NDSch = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
OEL = Occupational Exposure Limits
PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).

STEL = Short term exposure limit
STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
SVHC = Substance of Very High Concern
TLV = Threshold Limit Value
TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
TWA = time weighted average
UEL = Upper Explosion Limit
VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración
VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria
VLE = Valeur Limite d'exposition
VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
WGK = Wassergefährdungsklasse

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Org. Perox. EF	Peroxydes organiques, types E,F
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation

H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R7	Peut provoquer un incendie.
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Date de la première édition : 01/03/2013
Data de la révision précédente : 13/11/2014
Date de la dernière révision : 03/02/2015
Version : 2.0
Section(s) modifiée(s) par rapport à la version précédente : 2,3,4,5,8,9,10,11,12,14,16
Réalisé par : Sara Wuyts

Avis de non-responsabilité concernant REACH:

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).

Avis de non-responsabilité:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une

description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.